



LISTES DES ÉNONCÉS POUR L'ANIMATION DU JEU QUI AVANCE QUI RECOULE?



NOTE À LA PERSONNE ANIMATRICE :

Avant chacun des énoncés, il est important d'annoncer le droit auquel se rapporte l'énoncé. La liste suivante est une suggestion et peut être adaptée à des réalités et des enjeux concrets vécus par les participantEs.

Droit à la santé

Si vous avez une bonne santé, avancez d'un pas, si vous avez des problèmes de santé, reculez d'un pas.

Droit à la santé

Si vous êtes capable de payer vos soins de santé (médicaments, traitements, soins ou appareils adaptés, etc.) avancez d'un pas, si vous devez vous priver pour payer vos soins de santé, reculez d'un pas.

Droit au travail à des conditions décentes

Si vous travaillez (ou avez travaillé) dans une entreprise syndiquée, avancez d'un pas.

Droit à l'éducation

Si vous avez accès à des programmes de formation adaptés à vos besoins, avancez d'un pas.

Droit à l'éducation

Si vous avez votre diplôme d'étude post-secondaire (CEGEP, Université...), avancez d'un pas.





Droit à l'éducation

Si vous avez des enfants et que vous avez à payer plus de 50 \$ par année pour le matériel et les sorties scolaires, reculez d'un pas.

Droit à un revenu décent

Si votre revenu vous permet de combler tous vos besoins essentiels, avancez d'un pas.

Droit à un revenu décent

Si vous travaillez (ou avez travaillé) au salaire minimum ou à moins de 15\$ de l'heure, reculez d'un pas.

Droit aux loisirs

Si vous pouvez vous offrir des vacances l'été prochain, seul ou en famille, avancez d'un pas.

Droit à la vie culturelle

Si vous avez les moyens de vous payer un spectacle de temps en temps, avancez d'un pas.

Droit à la vie culturelle

Si vous avez une carte de bibliothèque, avancez d'un pas.

Droit de vote

Si, par choix, vous êtes alléE voter aux dernières élections, avancez d'un pas.

Droit d'association

Si vous êtes membre d'une association, d'un groupe communautaire ou d'un organisme populaire, et que vous pouvez participer facilement aux activités (accessibilité, transports, horaire, etc.), avancez d'un pas.

Droit d'être à l'abri de la faim

Si vous mangez à votre faim tous les jours du mois, avancez d'un pas, sinon, reculez d'un pas.

Droit au loisir

Si vous avez accès facilement à des équipements de loisir à proximité, avancez d'un pas.

Droit à la liberté d'accès et de déplacement

Si vous avez accès à des moyens de transport abordables qui permettent de répondre facilement à vos besoins, avancez d'un pas.

Droit à la liberté d'accès et de déplacement

Si vous pouvez entrer physiquement et de façon autonome dans les lieux publics, prendre le transport en commun, avoir accès aux toilettes publiques, etc., avancez d'un pas ; sinon reculez d'un pas.





Droit à l'égalité sans discrimination

Si vous n'avez jamais vécu de discrimination, avancez d'un pas ; si vous en avez vécu, reculez d'un pas.

Droit à l'égalité sans discrimination

Si vous êtes une femme, reculez d'un pas.

Droit à l'égalité sans discrimination

Si vous avez vécu ou vivez une discrimination en raison de votre identité sexuelle ou de genre, reculez d'un pas.

Droit à l'égalité sans discrimination

Si vous avez déjà été victime de racisme, reculez d'un pas.

Droit à la sécurité

Si vous pouvez circuler librement à toute heure de la journée ou de la nuit sans peur et sans crainte, avancez d'un pas ; sinon reculez d'un pas.

Liberté d'expression

Si vous sentez que vous pouvez vous exprimer et dire votre opinion sur les sujets qui vous concernent, sur la vie en société, avancez d'un pas.

Droit au logement

Si le coût de votre loyer représente moins de 25 % de vos revenus, avancez d'un pas ; s'il représente plus de 25 % de vos revenus, reculez d'un pas.